

Projet à la faisabilité assurée



Dans le cas d'un projet d'itinéraire jugé « faisable » à partir des éléments de la réflexion menée en amont et des premières reconnaissances de terrain, la phase suivante de conception sur le papier et sur carte peut débuter. Il s'agit de :

- i L'analyse cadastrale de chaque tronçon de l'itinéraire (cf. fiche n°4).
- i La concertation avec les exploitants agricoles et les propriétaires afin qu'ils fassent part en amont des spécificités d'usage des territoires (cf. fiche n°8).
- i La signature des conventions de passage. Une convention type est disponible dans la charte de qualité, ainsi qu'un modèle de délibération d'un conseil municipal pour les chemins ruraux, en vue de l'inscription au PDIPR (cf. fiche n°10).
- i Les travaux à engager et leur coût.
- i Le balisage de l'itinéraire, selon les normes en vigueur (cf. cahier « balisage et signalétique en randonnées).
- i Le mode de gestion envisagé et la désignation du gestionnaire de l'itinéraire.

Projet à la faisabilité non assurée

Si le projet est trop contraignant à réaliser, il doit évoluer et s'adapter aux contraintes du terrain et aux enjeux mis en avant précédemment, ou être abandonné.

Quelques conseils préalables

- i Engager la concertation très en amont du projet d'itinéraire avec les mairies (des communes) concernées, les propriétaires publics et privés, les acteurs vivant et travaillant sur le secteur (chasseurs, pêcheurs, agriculteurs...). Ces premiers contacts permettront de détecter d'éventuels problèmes et de les régler avant des blocages futurs, ou de trouver des solutions non entrevues jusqu'à présent.
- i Envisager plusieurs scénarii d'itinéraires afin de privilégier le passage sur le domaine public pour *in fine* pérenniser la continuité de l'itinéraire, son entretien et donc son attrait.
- i Inscrire un itinéraire de randonnées au sein d'un réseau organisé (maillage), géré (qualité de l'entretien) et valorisé (promotion) assure également sa pérennité et son attractivité.

Cette phase préalable de diagnostic reste incontournable pour tout maître d'ouvrage.



Direction de l'eau et de l'environnement
Service des espaces naturels et des paysages
32, boulevard Duplex
29196 QUIMPER Cedex
Tél : 02 98 76 21 48
Fax : 02 98 76 24 60
Courriel : senp@cg29.fr



La faisabilité d'un itinéraire de randonnées

Avant la création ou la requalification d'un itinéraire de randonnées, il est important de préciser au préalable les publics visés, le type d'itinéraire à retenir, l'intérêt du projet pour la mise en valeur d'un site. Cette fiche thématique s'inscrit donc dans la phase de réflexion en amont de la création ou de la réhabilitation d'un sentier. Elle donne des points de repère afin de rendre le projet attractif et viable. Cette démarche vise à évaluer la faisabilité du projet.

Se poser les bonnes questions de départ

Avant de réaliser le diagnostic du milieu, quelques questions de fond sont essentielles à la réussite du projet de création de sentier :

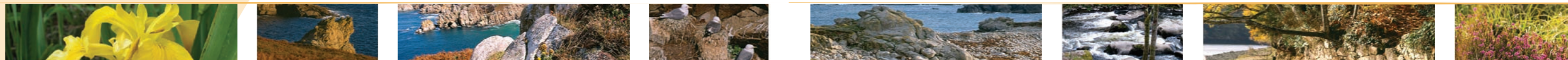
- i Quels randonneurs cibler ? Le projet est-il mono-activité (une pratique de randonnée uniquement...) ou multi-activités (pédestre, équestre et VTT) ?
- i Y-a-t-il des publics à viser en priorité ? Locaux, touristes, itinérants, excursionnistes ... ?
- i Quels niveaux de difficulté adopter ? Une balade familiale, une randonnée pour confirmés... ?
- i Quelle est la plus-value du projet ? La mise en valeur d'un site particulier ? Y-a-t-il une offre équivalente à proximité ?
- i Quel impact économique positif apporte le projet ?
- i Quelle maîtrise d'ouvrage envisager ? Qui sera le gestionnaire responsable de l'entretien chargé d'assurer la pérennité de l'itinéraire ?

Les réponses à ces questions préalables orienteront toutes les composantes de la conception du projet de sentier.

Faire un diagnostic préalable de la zone

Afin d'adapter son projet initial à la réalité du terrain (opportunités, contraintes), il est indispensable de réaliser un état des lieux, de le cartographier et de recenser :

- i Les sites attractifs à valoriser par le passage de l'itinéraire (patrimoine bâti ou naturel, points de vue, musées ...). (cf. fiche n°9).
- i Les différents supports (chemin carrossable, sentier, route revêtue, bord de champ...), la qualité de l'assiette (terrain naturel, empierré, revêtu, défoncé...).
- i Le foncier pressenti sur la zone d'étude (cf. fiche n°4).
- i Les initiatives locales ou départementales limitrophes (sentiers déjà équipés et/ou balisés pour éviter les doublons, connexion à une voie verte départementale...) (cf. fiche n°7a).
- i Les franchissements de voies difficiles et/ou les sections de routes fréquentées à longer. Pour cela un contact avec la DDE (routes nationales), la Direction des infrastructures et des déplacements du Conseil général (routes départementales) ou la commune (voies communales) reste nécessaire.
- i Les activités agricoles, leurs contraintes ...



- i Répertorier les passages particuliers : traversée d'exploitation, secteur à forte déclivité...
- i Identifier les hébergements (hôtels, campings, chambres d'hôtes, gîtes...) présents sur le secteur et leur spécificité (accueil de groupe ou pas...), les services de proximité (commerces) (cf. fiche n°5).
- i Situer les accès privilégiés (parking, place de bourg) sur le secteur (cf. fiche n°5).
- i Estimer l'accessibilité du projet aux personnes à mobilité réduite (cf. cahier « Accessibilité pour tous »).
- i Recenser les activités de loisirs ou économiques (agriculture, sylviculture) existantes. (cf. fiche n°8).
- i Identifier les sites fragiles ou protégés, ainsi que les contraintes réglementaires sur le secteur (site classé, périmètre Natura 2000...). Un contact avec la Direction régionale de l'environnement (DIREN) et le Service des espaces naturels et des paysages du Conseil général est recommandé afin de faciliter la recherche.

i Une cartographie de ces différents thèmes sur un fond de carte au 1/25 000^{ème} sera un outil d'aide à la décision incontournable pour concevoir le tracé d'un itinéraire.

i Enfin, identifier le réseau d'acteurs touristiques et institutionnels en lien avec la randonnée reste un préalable à toute démarche prospective : communes concernées, associations locales de randonnées, centres équestres, associations communales de chasse, Chambre d'agriculture, Offices de tourisme, Pays touristique, Parc naturel régional d'Armorique... Ce sont tous des acteurs de la randonnée.

Poser les enjeux du projet

Au croisement des souhaits de départ avec le recensement de l'existant, les enjeux se mettent en place :

- i Quels sont les atouts et les faiblesses du projet d'itinéraire par rapport aux souhaits de départ ?
- i La multi-activités est-elle possible ?
- i Le projet répond-il aux besoins des publics identifiés : Finistériens, touristes ?
- i L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite est-elle prise en compte ?
- i Quelle est l'échelle d'attractivité du projet (nouvelle offre = forte attractivité, concurrence = attractivité faible) ?
- i Le foncier n'est-il pas trop contraignant a priori ?
- i L'itinéraire envisagé est-il susceptible d'engendrer des perturbations sur un espace naturel fragile (exemple des tourbières) ou pour un patrimoine culturel particulier ?
- i L'itinéraire envisagé est-il susceptible d'engendrer des perturbations sur les activités économiques et agricoles ?

Un premier tracé de principe sur une carte des contraintes avec des variantes possibles est conseillé.

Première reconnaissance de terrain

Pour étayer les arguments du diagnostic préalable et préciser les enjeux engendrés, une première reconnaissance générale sur le terrain est souvent instructive.

- i La faisabilité à vue permet de dire si cela fonctionne ou non.
- i Les propositions d'alternatives au tracé initial sont plus faciles à envisager.



Exemple de thèmes à cartographier :

1. Différents supports
2. Sites attractifs pour la randonnée
3. Hébergements présents sur le secteur
4. Autres itinéraires à intégrer à la réflexion
5. Activités à prendre en compte

